

## DÉLIBÉRATION n° 2024 – 22

### Organigramme fonctionnel du Parc national de la Vanoise Version avril 2024

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 25 juin 2024 à Termignon, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Considérant la réorganisation à ETP constants de la direction et du secrétariat général de l'établissement consécutive au prochain départ en retraite de l'agent occupant le poste de « directeur de projet politiques régaliennes et accompagnement de la transformation », avec suppression de ce poste et transfert de ces missions d'administration générale au service administratif de l'établissement le secrétariat général avec création d'un nouveau poste de chargé de mission Affaires Juridiques et introduction de la fonction de d'adjointe à la secrétaire générale sur le poste de chargée de mission Ingénierie Financière,

Vu l'avis favorable du bureau du conseil d'administration émis le 4 juin 2024,

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration

- **Adopte** la nouvelle version de l'organigramme fonctionnel du PNV en date d'avril 2024 et repris ci-dessous ;
- **Donne** mandat au directeur pour traduire ces principes dans les décisions relevant de sa compétence.

Le directeur de l'établissement public du Parc National de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R331-35 du code de l'Environnement.

Adoptée à Termignon, le 25 juin 2024

La Présidente du conseil d'administration,

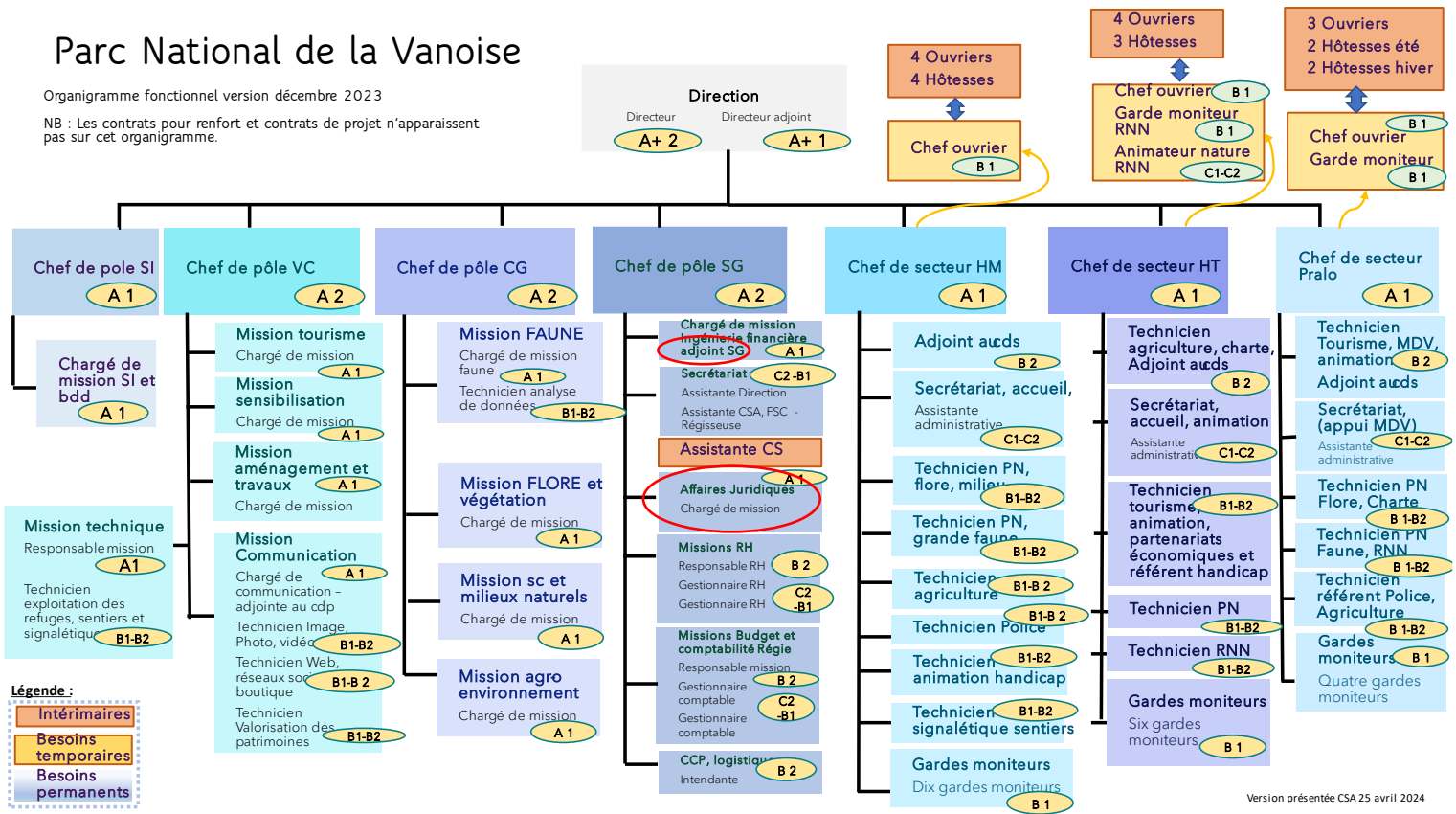
Rozenn HARS



# Parc National de la Vanoise

Organigramme fonctionnel version décembre 2023

NB : Les contrats pour renfort et contrats de projet n'apparaissent pas sur cet organigramme.



Version présentée CSA 25 avril 2024